

PARQUET FEDERAL
FEDERATION DE VOLLEY-BALL
DE WALLONIE-BRUXELLES (FVWB)

Rue de Namur, 84
5000 BEEZ

Email : Parquet@fwb.be

REGLEMENT AMIABLE

(Suite au match du 11.10.2020, à 18h00 entre VC EAGLES et LIMAL OSG – P3BDames)

ENTRE

Monsieur Stéphane GUCHEZ, agissant en qualité de **Procureur fédéral près de l'ASBL Fédération de Volley-Ball de Wallonie – Bruxelles (FVWB)**, inscrite au registre de la BCE sous le n°0417.398.324, et dont le siège social est sis à 5000 BEEZ, Rue de Namur, 84.

ET

L'ASBL VOLLEY CLUB EAGLES, inscrite au registre de la BCE sous le n°0629.884.643 et dont le siège social est sis à 1360 PERWEZ, Rue des Brasseurs, 23 (Email : jessica.piroux-urbain@outlook.com)

*

*

*

Vu la feuille de match dressée en date du 11.10.2020 ;

Vu le rapport d'arbitrage dressé le 18.10.2020 par Mr TCHAPGA DANJI Marc Donald ;

Vu l'article 17.4. du règlement juridique de l'ASBL Fédération Volley Wallonie-Bruxelles (FVWB) ;

Les parties acceptent amiablement de fixer la sanction à l'égard du club « ASBL VOLLEY CLUB EAGLES » à :

- L'obligation de jouer « trois » (3) rencontres à huis clos, conformément à l'article 28 du règlement juridique de l'ASBL Fédération Volley Wallonie-Bruxelles (FVWB) ;

Le 11 mars 2021


Mr Stéphane GUCHEZ
Procureur fédéral ASBL FVWB

URBAIN J.


Lu et Approuvé
Club ASBL VOLLEY CLUB EAGLES


Lu et approuvé
CACLIFFERS S.

(Signature avec la mention « Lu et approuvé »)